

RÉSULTATS DES MUTATIONS INTER : LE DROIT À MUTATION DE PLUS EN PLUS PLUS REMIS EN CAUSE

Les résultats des mutations inter-académiques ont été transmis ce mercredi 9 mars, avec une semaine de retard. Conséquence directe, dans l'académie d'Amiens, les dates pour le mouvement intra académique ne sont toujours pas fixées ! Depuis 3 ans que les commissions paritaire ne se réunissent plus, les dysfonctionnements se succèdent et l'opacité devient la règle. Le ministère ne cache même plus sa volonté de dégrader à tous les niveaux le fonctionnement des mutations pour les remettre en cause.

POUR MUTER, IL FAUT DE PLUS EN PLUS DE POINTS

La hausse des barres inter-académiques constatée l'an dernier se confirme. Nécessairement, au lieu de créer les postes demandés, Blanquer confirme les 440 suppressions de poste à la rentrée après les 1 800 de l'an dernier et la soustraction de nombreux postes pour des supports contractuels. Conséquences, les barres qui avaient particulièrement augmenté l'an dernier, comme en mathématiques, sont toujours aussi hautes cette année, et dans d'autres disciplines et académies, un nombre de points faramineux est nécessaire.

En EPS, par exemple, il faut 1 349,2 points pour atteindre la Bretagne, soit nécessairement plusieurs années de séparation. En espagnol, la barre 2022 de Bordeaux est de 1 072,2 points. Les barres de lettres modernes ont aussi encore augmenté.

ET DE NOMBREUX POSTES SONT SOUSTRATS AU MOUVEMENT

Aux suppressions de postes sont venus s'ajouter cette année les postes retirés du mouvement, les postes « à profil », dits POP. Ces postes POP devaient n'être que des postes vacants. Pourtant, 3 parmi les 124 de cette année étaient en EPS à Bordeaux où la barre est passée de 309 points à 985. Les 3 premiers non entrants doivent apprécier...

POP
LE NOUVEAU VISAGE DES MUTATIONS



FO S'OPPOSE À LA CRÉATION DE CES POP QUI SOUSTRAIENT DES POSTES AU MOUVEMENT, AU BARÈME ET VOUDRAIENT FAIRE DE LA DÉRÉGLEMENTATION LA NORME.

Pour preuve, les postes spécifiques académiques, mis en place depuis plusieurs années déjà, donnent lieu à de nombreuses « expérimentations » inacceptables.

Dans l'académie de Toulouse, à la rentrée prochaine deux nouveaux collèges vont ouvrir. L'administration en profite pour y créer de nombreux postes spécifiques : 3 pour Saint Simon « Collège des Arts Vivants » et 8 à Guilhemry « Collège de l'image ». C'est la territorialisation de l'école, le recrutement à la tête du client. A Nancy-Metz, le recteur va créer une « zone numérique de remplacement », pour pallier « aux difficultés à trouver des remplaçants dans certains établissements de l'académie et dans certaines matières ». 16 postes seront ainsi proposés au mouvement Intra. Ce sont des postes spécifiques. Les collègues choisis ne feront que des remplacements courts quand il n'y aura pas de TZR ou de contractuels disponibles, le temps de trouver quelqu'un... Ces professeurs feront cours à distance à des élèves qui seront dans leur établissement sous la surveillance d'un AED ! Cette « innovation » est une déréglementation, un dévoiement inacceptable du statut des professeurs et du droit à l'instruction ! C'est la porte ouverte à tout et n'importe quoi comme lce qui se passe à Marseille avec un recrutement direct !

Ce qui se passe à l'inter se généralise à l'intra : le droit à mutation est remis en cause par ces dispositifs. Preuve en est aussi, la soustraction de postes pour les stagiaires à temps plein l'année prochaine, la mise en place des alternants-contractuels... autant de possibilités de muter retirées, tout en ne donnant pas aux futurs stagiaires le droit de devenir titulaires.

NON À LA RÉDUCTION DES DROITS DES PERSONNELS

Toutes ces mesures qui réduisent encore les droits des personnels sont une preuve supplémentaire, après le report des résultats des mutations inter académiques, du fiasco, de l'opacité et du chaos souhaités pour les opérations de mutation depuis la suppression des commissions paritaires relatives aux mutations. Le SNFOLC demande l'abrogation de la loi de la Transformation de la Fonction publique qui supprime l'intervention des organisations syndicales en amont et en aval de toutes les opérations concernant la carrière des personnels, dont le mouvement. Il demande l'arrêt des dispositifs qui généralisent la mise en place de postes spécifiques au nom de l'autonomie prônée par J-M Blanquer et E. Macron à Marseille.